

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

Le 10 juillet 2020 à 18heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de LES SALELLES se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, par le maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2021-12 du code des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 03 juillet 2020

PRESENTS : Mme DESCHANELS Georgette - M REMI Bertrand- M ARAKELIAN Jean-Jacques-Mme AGULHON Angélique- Mme RENARD Sarah- Mme MOUTET Michèle- Mme CHALVET Béatrice

Excusées : M DAYMIER Philippe -M COMPAGNE JacquesM

Absents : Mme WORM Anna- M ROUTIER Maxime

SECRETAIRE DE SCEANCE : M REMI Bertrand

Madame le Maire demande au conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour le vote du délégué au syndicat Numérian

1. ADMINISTRATION GENERALE

I. Vote des délégués et suppléants pour l'élection sénatoriales

Déléguée :-Mme DECHANELS Georgette

Suppléants :- M ARAKELIAN Jean-Jacques- Mme MOUTET Michèle -M DAYMIER Philippe

VOTE A L'UNANIMITE

II. Délégués et suppléants des syndicats :

- Numérian : Titulaire : M REMI Bertrand
- SDE07 Titulaire : M REMI Bertrand
Suppléants : M ARAKELIAN Jean-Jacques
- SDEA Titulaire : M REMI Bertrand

VOTE A L'UNANIMITE

III- Passation des actes en la forme administrative :

Madame le Maire propose de désigner Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, 1^{er} ADJOINT, comme représentant de la commune de LES SALELLES dans la passation des actes authentiques en la forme administrative.

VOTE A L'UNANIMITE

IV- Convention avec le CDG7

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion apporte, dans le cadre d'une convention, son soutien aux collectivités pour des renseignements relatifs aux dossiers C.N.R.A.C.L. et leur transmission à la caisse de retraite. La dernière convention est arrivée à son terme au 31 décembre 2019. Une nouvelle proposition de convention est adressée à la Mairie : à compter du 1er juillet 2020 pour une durée de 2 ans 6 mois, à savoir que la facturation interviendra uniquement sur les dossiers des Agents que le Centre de Gestion aura été amené à traiter et à transmettre à la C.N.R.A.C.L au cours du semestre écoulé.

VOTE A L'UNANIMITE

V- Commission communale des impôts directs

Mme le Maire explique que : L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La commission est composée :

- Du Maire ou de l'Adjoint délégué, président
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du CGI, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes:

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Etre inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune ;
- Etre familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Il est proposé la liste suivante au conseil municipal :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Georgette DESCHANELS	Angélique AGULHON
Sarah RENARD	Arlette CHARBONNEYRE
Béatrice CHALVET	Axel RENARD
Manu CARINCOTTE	Bertrand REMI
Jean-Benoît PLAGNOL	Elisabeth TOURNON
Maryse BROCHE	Jacques COMPAGNE
Anna WORM	Jean-Jacques ARAKELIAN
Mathieu DESDEVISES	Laurence AGULHON
Véronique GINIER	Maryse BROCHE
Michèle MOUTET	Maxime ROUTIER
Jacques PASCAL	Philippe DAYMIER
Josette MOUTET	Roland ALMERAS

VOTE A L'UNANIMITE

2. FINANCE

I. DECISION MODIFICATIVE

Régularisation d'écriture comptable

CREDIT A OUVRIR

SENS	SECTION	CHAP/ART	OP	OBJET	Montant
D	I	16-1641	040	Emprunts	3.12
D	F	66-66111		Intérêts réglés à l'échéance	0.10

CREDITS A REDUIRE

SENS	SECTION	CHAP-ART	OP	OBJET	Montant
D	I	21-2182	30	Matériel de transport	-3.12
D	F	022-022		Dépenses imprévues	-0.10

VOTE A L'UNANIMITE

Madame le Maire interroge l'Assemblée sur d'éventuelles autres questions diverses. Aucune n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le secrétaire de séance, M.REMI Bertrand